



EXTRAI

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché le 14/12/2022
ID : 029-212901615-20221207-DCM_2022_5_6-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

N° 2022-5-6

L'an deux mil vingt-deux,
Le 7 décembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2022

Madame Murielle GOURVES est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERNARD Jean-Michel, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : CARLIER Morgane à ARZUR Yvon, MARTIN Corinne à CASELLINO Mona.

Absente : LE BOSSER Olivia

Objet : CONSTRUCTION DE L'ESPACE SPORTIF BELLEVUE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION A DEMANDER DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique que, à ce stade de l'avancée du projet de construction de l'espace sportifs Bellevue, il convient d'arrêter un plan de financement.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

	DEPENSES		FINANCEMENT	
	HT	TTC (20%)		
Démolition	100 000.00 €	120 000.00 €	C.C.P.F.	700 000.00 €
Construction	2 800 000.00 €	3 360 000.00 €	Région Bretagne	150 000.00 €
VRD	150 000.00 €	180 000.00 €	Pacte Finistère 2030	100 000.00 €
Frais Maître d'œuvre	250 000.00 €	300 000.00 €	DETR	400 000.00 €
			DSIL	500 000.00 €
			Fédération foot	5 000.00 €
			Fédération basket	5 000.00 €
			Autofinancement	400 000.00 €
			Emprunt	1 700 000.00 €
TOTAL	3 300 000.00 €	3 960 000.00 €	TOTAL	3 960 000.00 €

Il est, par ailleurs, proposé au Conseil Municipal, de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de demander l'ensemble des subventions suivantes :

FINANCEMENT	
	MONTANT
C.C.P.F.	700 000.00 €
Région Bretagne	150 000.00 €
Pacte Finistère 2030	100 000.00 €
DETR	400 000.00 €
DSIL	500 000.00 €
Fédération foot	5 000.00 €
Fédération basket	5 000.00 €
TOTAL	1 860 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'ensemble des subventions décrites dans le tableau ci-dessus auprès :
 - De la CCPF pour un montant de 700.000€
 - De la région Bretagne pour un montant de 150.000€
 - Du Conseil Départemental du Finistère pour un montant de 100.000€
 - De la Préfecture du Finistère :
 - DETR pour un montant de 400.000€
 - DSIL pour un montant de 500.000€
 - De la fédération de football pour un montant de 5.000€
 - De la fédération de basketball pour un montant de 5.000€

Pour un montant total de 1.860.000€. Le solde du coût total de ce projet sera financé par l'autofinancement et l'emprunt.

Le Maire,
David DEL NERO.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex , dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr